



Syndicat National des Personnels Techniques des Réseaux et Infrastructures

Siège Social : 74 Bis rue Hallé 75014 – PARIS

Tél. 01.45.89.33.70 – CCP 753 07 L PARIS

E-mail : snptri@snptri-cgt.fr Site : www.snptri-cgt.fr

La Ville du Bois, le mercredi 24 mai 2023

Communiqué du Syndicat National des Personnels Techniques des Réseaux et Infrastructures (SNPTRI-CGT)

Nous ne voulons pas mourir au travail !

Ces derniers jours plusieurs agents des routes ont été victimes d'accidents mortels dans l'exercice de leurs missions.

Vendredi 19 mai, aux alentours de minuit un agent des routes du département du Pas de Calais est décédé lors d'une sortie de route alors qu'il rentrait d'une intervention sur un accident situé à Zutkerque.

Lundi 22 mai, peu avant 13h, deux agents de la Direction Interdépartementale des Routes Atlantique (DIRA) ont été fauchés par un véhicule alors qu'ils intervenaient pour sécuriser un poids lourd en panne près de La Rochelle. L'un est décédé et l'autre a été gravement blessé.

Ces deux agents tués viennent alourdir le nombre de victimes déplorées ces dernières années. Pour rappel, à la DIR Ouest, 1 agent est décédé le 1er mai 2022. A la DIR Centre-Est, 2 agents sont décédés le 2 mars 2022. A la DIR Centre-Ouest, 1 agent est décédé le 12 décembre 2021 et à la DIR Nord-Ouest, 1 agent est décédé le 27 mai 2020.

Ces drames ne sont pas dus à la fatalité mais sont le résultat macabre du délabrement des services routiers engendrée par la politique d'austérité mise en place depuis des années par les décideurs. Les principales conséquences de ces sous investissements sont une forte baisse des effectifs et le délitement des moyens. Ce contexte a fortement dégradé les conditions de travail des agents des routes et la sécurité des usagers. En 2022 le SNPTRI-CGT a recensé 97 accidents matériels et corporels rien que pour les services routes de l'État.

Cette situation est bien connue des hommes et femmes politiques du pays puisque les militants de notre syndicat ont interpellé plusieurs ministres et élus sur ce sujet.

Pour le SNPTRI-CGT, les ministères sont responsables en tant qu'employeurs et ils ont l'obligation de préserver la santé mentale et physique des agents. Force est de constater qu'ils n'engagent aucune vraie démarche pour stopper les accidents.

Pour preuve, dans le versant de la fonction publique de l'État, le ministère des Transports se contente systématiquement de relancer une campagne de communication en direction des usagers quand des accidents mortels surviennent. Nous considérons que cette communication est mensongère et pernicieuse car elle laisse à penser que seul le comportement des usagers est à l'origine de ces accidents et que la politique ministérielle n'y est pour rien de plus il tente de banaliser toutes ces vies et familles brisées. Sans aucun scrupule les services techniques de l'État pérennisent cette situation en modifiant les procédures d'intervention et les règles de sécurité qui les encadrent pour les adapter aux suppressions d'emplois et aux manques de moyens. Cette attitude est scandaleuse car la route devient de plus en plus dangereuse pour tous et les responsables continuent la casse de ces services en toute impunité.

Afin de mettre un terme à cette hécatombe programmée dans nos services, le SNPTRI-CGT a déposé des revendications pour améliorer les conditions de travail des agents, pour améliorer les niveaux de service et pour améliorer la sécurité des usagers. Ces améliorations ne pourront s'opérer que par le recrutement massif d'agents sous statut et par l'engagement de moyens financiers et matériels nécessaires.